

monde sont une fois et demie ou deux fois plus considérables que les liquidités de toutes les banques nationales des pays dans lesquelles elle opèrent. L'auteur soutient également que certains des problèmes de devises que le monde connaît depuis quatre ou cinq ans tiennent au pouvoir considérable que confèrent ces liquidités à ces sociétés et à leur mobilité. Le comité des finances du Sénat des États-Unis s'est longuement penché sur cette question en 1973-1974, et mes chiffres proviennent de l'excellent rapport qu'il a publié.

Les multinationales planétaires jouissent de certains avantages très nets. Elles sont en mesure de transporter des biens autour du monde et d'encourager l'industrie manufacturière dans les pays en voie de développement ou sous-développés; mais elles créent aussi de graves problèmes. Parfois, leurs méthodes de production, le produit lui-même ou encore la publicité employée ne sont pas appropriés au pays où elles sont implantées. Il arrive très souvent que des pays du tiers monde soient confrontés à de nombreux problèmes à cause de la nature des multinationales planétaires. Il ne s'agit pas de les juger bonnes ou mauvaises, mais il faut reconnaître que si certains actes des multinationales planétaires sont bons, d'autres le sont moins.

Le problème du contrôle, l'un des points que j'ai soulevés lorsque j'ai comparu devant la Commission royale, est très difficile. Certains efforts déployés par la CNUCED, l'OCDE et autres organismes similaires, en vue d'imposer une certaine réglementation aux entreprises mondiales, surtout dans le domaine des transferts fiscaux, sont indispensables, tout comme d'autres efforts internationaux. Il existe une tendance à établir des régimes fiscaux qui ne sont pas conçus expressément dans les intérêts bien compris des États. Voilà quelques questions que j'ai abordées dans mon mémoire à la Commission royale.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas lu intégralement les 32 volumes du rapport, mais en lisant des résumés, j'ai été déçu de constater que l'on donne à la nature de ces forces un appui presque total, sans vraiment les critiquer. J'ai été très déçu, pour de nombreuses raisons. A mon avis, la grande concentration de pouvoirs entre les mains des compagnies multinationales pourrait provoquer une dépression mondiale.

Un des rédacteurs associés de *The Economist*, M. Norman MacRae—nous ne sommes pas parents—publiait un article il n'y a pas plus de six mois dans lequel il prédisait quelques-uns des problèmes aigus auxquels nous faisons face, et la possibilité d'une crise universelle par suite de gigantisme et de l'insensibilité des multinationales. Selon lui, seules les multinationales capables de décentraliser leur exploitation de façon que les unités ou les petites usines d'un pays donné puissent fonctionner de leurs propres moyens pourraient survivre à ce genre de crise. J'estime de première importance pour nous de comprendre que ces multinationales ont aussi leurs insuffisances attribuables au gigantisme. Il faut prendre bien soin de s'assurer qu'à cause du gigantisme de l'entreprise, de la difficulté de l'administrer, de l'éloignement . . .

● (2102)

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. McRae: Puis-je avoir encore une minute, monsieur l'Orateur?

Petite entreprise

Des voix: D'accord.

M. McRae: Je veux simplement compléter ma phrase. Étant donné la nature et le gigantisme de ces sociétés, elles donnent lieu à beaucoup d'inquiétudes. Ces inquiétudes doivent également être partagées par les multinationales.

Je termine en disant que j'appuie le fond de la motion. Je suis très heureux que nous n'ayons pas à nous prononcer sur la motion, mais nous pouvons tous en discuter. Nous pouvons aborder divers aspects de la question et faire des suggestions, et nous espérons qu'avec le temps le secteur de la petite entreprise sera beaucoup plus prospère au Canada.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, le débat en cours que nous vaut ce jour réservé à l'opposition vient à point nommé, surtout qu'il survient le lendemain du dépôt du rapport de la Commission Bryce sur les groupements de sociétés.

Il y a environ deux semaines, lors de l'assemblée de mise en candidature où l'on m'a désigné candidat dans ma circonscription de Medicine Hat, j'ai fait une remarque très brève et succincte qu'il convient de répéter dans le débat actuel:

Nous devrions laisser fonctionner le secteur privé avec beaucoup moins de restrictions et d'interventions de la part de l'État et, ce faisant, le secteur privé stimulera la création de beaucoup plus d'emplois que n'importe quel programme gouvernemental de création d'emplois.

Bien qu'il s'agisse là de toute évidence d'une remarque simpliste, elle me semble résumer en peu de mots le message véhiculé dans les 450 pages du rapport de la Commission Bryce déposé hier après trois années de travail soutenu. Je tiens cependant aujourd'hui à appliquer ce thème de la petite entreprise à l'industrie agricole canadienne et, si le temps le permet, à quelques autres petites entreprises locales typiques de ma circonscription.

La première petite entreprise au Canada, comme dans de nombreux autres pays, est bien entendu l'exploitation agricole. Chaque agriculteur est en somme l'exploitant et l'administrateur d'une petite entreprise. Dans l'ensemble, ils sont certes les plus importants, puisqu'ils produisent la nourriture pour satisfaire un besoin essentiel de la société. S'il faut défendre la petite entreprise, les premiers à défendre sont assurément les agriculteurs. Ils constituent en groupe les derniers exploitants naturels d'une entreprise privée dans notre société contemporaine.

De nombreux secteurs de l'exploitation agricole ont connu des problèmes assez graves depuis trois ou quatre ans. Certains indices nous portent à croire que nous sommes en train de résoudre du moins certaines difficultés à court terme. Je voudrais examiner certaines de ces situations.

Je voudrais parler maintenant de l'élevage des porcs, notamment dans l'Ouest du Canada. Depuis trois ou quatre ans, le cheptel albertain a diminué d'environ un million. En même temps, celui du Québec augmentait d'environ autant, à peu près un million. A première vue, il semblerait que l'Ouest ait perdu ses porcs au profit du Québec, mais tel n'est pas le cas. Nous les avons perdus aux États-Unis.

L'année dernière, en 1977, le Canada a dû importer des États-Unis 202 millions de livres de viande de porc. Par contre, il n'y a exporté que 20 millions de livres. L'augmentation de production qu'a connue le Québec est attribuable aux programmes de stimulants et de subventions de la province. Dans